

Utiliser TELEPAC de manière autonome (prod. animales)

Objectifs

-Savoir accéder à son compte personnel Télépac et en connaître les fonctionnalités
-Gérer les îlots et les parcelles -Compléter, vérifier et signer les divers formulaires de demande d'aide -Connaître les informations et les documents à rassembler pour se préparer à la télédéclaration -Connaître les enjeux liés à la nouvelle PAC 2023 et appréhender les conséquences pour sa ferme

Enjeux

De nombreux agriculteurs se trouvent démunis pour le dépôt de leur dossier sur Télépac. Cette complexité conduit un nombre croissant d'agriculteurs à solliciter l'appui d'organismes agricoles pour les accompagner. A ces difficultés, viennent s'ajouter les nouvelles règles de la PAC 2023-2027. La formation a pour objet de faciliter la compréhension des enjeux de la PAC et d'encourager une utilisation autonome de Télépac par les agriculteurs.

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

Contenu

-Rappels généraux sur la PAC et les aides
-Point sur les nouveautés de la réforme PAC 2023-2027)
-Présentation des formulaires du dossier PAC et des documents nécessaires à la télédéclaration
-Présentation des principales fonctionnalités du logiciel Télépac et des différentes étapes de la saisie
-Travail de chacun sur son dossier en direct sur Télépac

Modalité d'enseignement

présentiel

Méthodes et moyens pédagogiques

-Exposé participatif avec support PowerPoint -Échanges entre participants -Mises en situation sur ordinateur

Moyens matériels

- Salle équipée d'ordinateurs individuels

Modalités d'évaluation des acquis

Autoévaluation.

Dates, lieux et intervenants

09 avr 2024

09:00 - 17:00 (7hrs)

Ecole supérieure La Raque D6113

11400 Lasbordes

Andréa Cassagnes , chargée de mission élevage et
Dylan Clair, chargé de mission grandes cultures , en
charge des déclarations PAC au Biocivam 11.

Co-organisateur(s)

Financier(s)



Inscription par téléphone, mail ou en ligne sur <https://bit.ly/bio-aude>

Nom : Prénom :

Courriel : Téléphone :

*Formation prise en charge à 100% pour les agriculteur-ices, conjoint-es collaborateur-ices, porteur-euses de projet éligible et cotisant-e solidaires sous condition.

Salarié-es et demandeur-euses d'emploi : Prévoir un délai de traitement supplémentaire.

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Tarifs

Prise en charge à 100% pour les stagiaires éligibles VIVEA*. Non éligible : nous contacter. Frais pédagogiques : 112€.

Plus de renseignements

Justine Torrecilla
justine.torrecilla@bio-aude.com
Biocivam 11, formation Portée par
l'Organisme de formation Maison
Paysanne de l'Aude
11300
Limoux
Tel. 0468780638
N° d'organisme de formation :
76110169011

Taux de satisfaction : 98% (2023)%



Modalités d'accès : En situation de handicap ? N'hésitez pas à contacter la responsable de stage pour préparer votre accueil.